

TARIFICATION DES HONORAIRES

D'ADMINISTRATION DE BIENS ET DE SYNDIC DE COPROPRIETE

Les honoraires affichés sont ceux pratiqués sauf convention contraire entre les parties,

I-Honoraires de location tarif loi Alur

1) Maisons, Appartements

a) Charge preneur:

- Constitution du dossier et rédaction du bail: 8€ /m².
- Rédaction de l'état des lieux : 3€/m².

b) Charge bailleur:

- Constitution du dossier et rédaction du bail: 8€ /m².
- Rédaction de l'état des lieux : 3€/m².

2) Locaux commerciaux

- 20% TTC du loyer annuel hors charges avec un minimum de 1200€TTC à la charge du bailleur ou du preneur suivant les termes du contrat.

II-Honoraires de Gestion

- 6% HT sur toutes les sommes quittancées au bailleur.

III-Honoraires de Syndic de copropriété

- 230€ HT du lot principal avec un minimum de 1800€ TTC.

TARIFICATION DES HONORAIRES

DE TRANSACTION

Les honoraires affichés sont ceux pratiqués sauf convention contraire entre les parties,

Pour les particuliers

Minimum de 4000€ TTC sauf cas particulier

Prix de vente en €	Honoraires en €	Prix de vente en €	Honoraires en €
≤ 25 000 €	4 000 €	165 001 € à 180 000 €	11 000 €
25 0001 € à 50 000 €	5 000 €	180 0001 € à 200 000 €	12 000 €
50 001 € à 70 000 €	6 000 €	200 001 € à 220 000 €	12 500 €
70 001 € à 85 000 €	7 000 €	220 0001 € à 240 000 €	13 000 €
85 001 € à 110 000 €	8 000 €	240 0001 € à 260 000 €	13 500 €
110 001 € à 120 000 €	9 000 €	260 0001 € à 280 000 €	14 000 €
120 001 € à 135 000 €	9 500 €	280 0001 € à 300 000 €	14 500€
135 001 € à 150 000 €	10 000 €	300 000 et plus	À partir de 15 000€
150 001 € à 165 000 €	10 500 €		

Terrains à Bâtir

Minimum de 3 500 € TTC

Honoraires à la charge du vendeur sauf convention contraire

Locations à usage professionnel

Deux fois le montant du loyer avec un minimum de 1 200 € TTC,

Honoraires à la charge du bailleur, ou du preneur suivant les termes du contrat.

Immeubles à usage commercial

Terrains industriels, terrains à bâtir, locaux commerciaux, locaux industriels, pas de porte, fonds de commerce.

Pour ces opérations les honoraires sont les suivants:

Minimum 5 000 € TTC

Honoraires à la charge du vendeur, sauf convention contraire.

Actif Immobilier Aisn'Oise 32, rue du Collège, 02200 Soissons
Tél: 03.23.53.53.26 – Fax: 03.23.53.53.27. www.actif-immobilier-aisnoise.com

SARL ID Nouvelle Gestion

N° SIRET: 404 721 573 000 16 GF et RCP SO.CAF Code APE 702 C

Carte CPI 0201 2016 000 006 144 délivrée par CCI de l'Aisne le 04/05/2022